

Politique KYC (Know Your Client)

1. La politique KYC (Know Your Client) fait partie intégrante du contrat client.
2. La politique d'Esplanade Market Solutions établit des principes d'identification du Client (personne physique ou personne morale). La politique KYC est appliquée avant que le Broker ne fournisse ses services mais aussi pendant la prestation des services.
3. La politique KYC vise à respecter les critères d'identification du Client par le Broker. L'objet principal est d'éviter de fournir des services à des personnes impliquées dans des activités illégales de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme qui constituent un risque pour la réputation du Broker mais aussi un risque financier et légal pour ce dernier, ses employés et ses partenaires.
4. La politique KYC est appliquée conformément aux normes internationales de lutte contre les activités criminelles illégales, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La politique KYC suit des standards que le Broker doit respecter conformément aux réglementations internationales.
5. Conformément à la politique KYC, le Broker se doit de prouver la légalité des activités du Client et ne peut aller à l'encontre des normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
6. Les personnes désirant devenir Client du Broker au moment de la vérification dans l'Espace Trader doivent fournir :

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :

- Une copie de leur principale pièce d'identité contenant une photo et l'adresse de délivrance (délivrée par les autorités compétentes)
- Un document supplémentaire confirmant l'adresse d'inscription du Client (relevé bancaire, quittance d'eau ou d'électricité ou facture de téléphone ou autre au nom du Client de moins de 3 mois)

POUR LES PERSONNES MORALES:

- Copie du certificat d'enregistrement de la société en grande définition
- Copie des documents d'association
- Confirmation du directeur général ou autorité représentative
- Document comportant l'adresse de domiciliation de la société
- Copies de documents d'identification des directeurs et actionnaires (« Statuts »)

Tout document nécessaire doit être téléchargé via l'Espace Trader.

7. Le Broker n'ouvre pas de compte aux clients anonymes. Le Broker est autorisé à bloquer/stopper toute activité de trading/refuser les transferts de fonds dans les cas suivants :

- Si le Client fournit des pièces d'identité falsifiées

- Si nous apprenons que le Client est impliqué dans des activités extrémistes ou des activités liées au blanchiment d'argent

8. Le Broker contrôle les opérations du Client de façon régulière afin d'identifier en temps et en heure les opérations suspectes tout comme les opérations soumises à un contrôle obligatoire.

9. A n'importe quel moment, Esplanade Market Solutions est autorisé à sa discrétion de demander au Client de fournir tout document afin de restaurer la fonctionnalité du compte ou de confirmer toute autre action (ou opération) réalisée ou sur le point d'être réalisée. Par ailleurs, Esplanade Market Solutions se réserve le droit exclusif de refuser toute requête du Client et/ou stopper la prestation de services sans détailler les raisons.